



Direction générale adjointe des Services Techniques
et de l'Environnement
Direction des Routes
Service Entretien et Circulation Routière
Pôle d'Aménagement Sud Est
Secteur de Mazamet
commune de BOISSEZON
Affaire suivie par Michel RAYNAUD
☎ : 05 63 97 70 90
Mel : secteur.mazamet@tarn.fr
Réf.2020034001

ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT



Le Président du Conseil départemental,

VU la demande en date du 28/01/2020 par laquelle Mme RUIZ Isabelle demeurant à Chez AGEX 193 bis avenue de Lautrec 81100 CASTRES, demande l'ALIGNEMENT sur le domaine public route D60C du PR 9 + 880 au PR 9 + 900 , située hors agglomération, commune de BOISSEZON,
Lieu dit : La Peyrarque Haute

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet et par la loi du 83-8 du 7 janvier 1983,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement général de voirie du 04/01/1993 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 12 mars 2010 relative aux routes départementales : Référentiel urbanisme et sécurité routière,

VU l'arrêté du Président du Conseil Départemental du 04 octobre 2019 portant délégation de signature,

ARRETE

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini suivant le plan annexé

Et ce, conformément au plan ci joint.

ARTICLE 2 - Responsabilité.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Validité et renouvellement de l'arrêté.

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à Mazamet, le 03/02/20

Le responsable du Pôle d'Aménagement Sud Est



Nicolas MASSIMINI

Diffusions

Le bénéficiaire pour attribution
Le Secteur de Mazamet pour attribution
La commune de BOISSEZON pour information

ANNEXES

Plan d'alignement

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du secteur de Mazamet, 28 rue du couvent 81200 MAZAMET tél : 05 63 97 70 90.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

Rappel : La présente autorisation ne vaut pas déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) auprès des différents concessionnaires.



ECHELLE : 1 / 200

PROPRIÉTÉ : Section de Peyrarque Haute

Section : J n° 451

Système X, Y rattaché au R.G.F. 93 (CC44)
Classe de précision : 1 (0 à 5 cm)

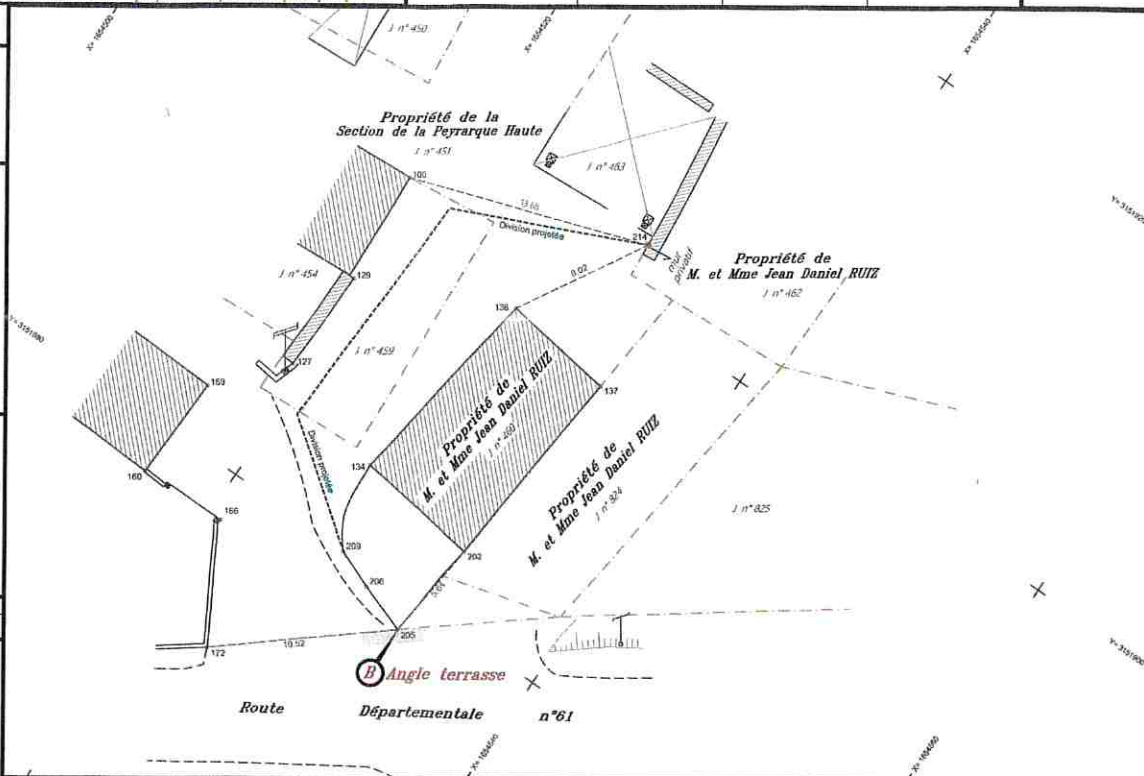
MAT	X	Y
100	1654518.61	3151898.25
107	1654519.14	3151886.80
109	1654519.25	3151892.54
134	1654519.84	3151894.96
105	1654527.58	3151896.31
137	1654523.83	3151895.40
159	1654518.97	3151883.16
162	1654519.25	3151877.23
166	1654520.74	3151877.51
172	1654519.41	3151871.41
202	1654527.70	3151883.76
205 - B	1654532.39	3151878.15
206	1654529.47	3151878.10
209	1654527.35	3151875.96
214	1654531.56	3151903.28

LEGENDE

- : Marque peinture
- : application cadastrale (sans garantie juridique)
- - - : côtes de rattachement
- ||| : signe d'appartenance (mur privatif)

Date : 23/01/2020
Indice :
Numéro dossier : 2019-263

Via du Géomètre-Expert
Alain GAGNEPAIN 04 67 06 53 19



NOTA (références, observations...) :

— Limite définie dans le Procès Verbal de délimitation de la propriété de la personne publique dressé par nos soins, concomitamment au document précité.



27, rue de Sékelyshtch 81000 ALBI
18 05 63 94 20 76
alain.gagnepain@agex-geometre.fr

19384, av. de Landrec 81000 CASTRES
18 05 63 59 31 01
castres@agex-geometre.fr

18, place d'Autepoul 81000 GAILLAC
18 05 35 51 01 02
gailac@agex-geometre.fr

